



70^{ème} SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES
NATIONS UNIES

DEBAT GENERAL
DISCOURS DE S.E. PROF. LIONEL ZINSOU, PREMIER MINISTRE,

NEW YORK, 30 SEPTEMBRE 2015

**Excellence, Monsieur Président de l'Assemblée Générale,
Excellences, Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,
Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies,
Mesdames et Messieurs les Chefs de Délégation,
Mesdames, Messieurs,**

L'Organisation des Nations-Unies souffle cette année, les soixante-dix (70) ans de son existence, avec pour exhortation « Une ONU plus forte pour un Monde meilleur ». C'est l'occasion de procéder à une évaluation des avancées réalisées dans la promotion des principes fondamentaux de la Charte et dans la mise en œuvre des objectifs et idéaux qu'elle professe, en ces moments où notre Monde globalisé traverse une période mouvementée de son histoire, avec l'émergence de nouveaux pôles de décision, le spectre du changement climatique et l'expression de plus en plus insistante des aspirations des Peuples à un avenir prospère et durable.

Je me félicite à cet égard, Monsieur le Président, de votre engagement en faveur de l'action et de l'intensification des efforts de l'ONU pour cimenter la Paix et la Sécurité internationales et les droits humains.

Je voudrais associer ma voix aux félicitations et témoignages de haute appréciation formulés à votre endroit. Cette marque de confiance placée en vous est la reconnaissance par la Communauté Internationale de vos qualités mais aussi un hommage rendu à votre Pays le Danemark. La délégation béninoise, par ma voix, vous assure de son soutien et de son entière collaboration au cours des travaux de la soixante-dixième session.

Je rends hommage au Président sortant, Son Excellence Monsieur Sam Kahamba KUTESA, dont les qualités personnelles ont permis de réaliser des progrès indéniables et le consensus sur des dossiers importants inscrits à l'agenda de l'Organisation mondiale durant son mandat.

Le Bénin se réjouit du thème combien évocateur du Débat général « Les Nations-Unies à 70 ans : la voie pour la Paix, la Sécurité et les droits de l'Homme » à travers lequel nous sommes conviés à indiquer les actions à mener et les domaines de concentration des efforts à déployer, afin d'ouvrir des perspectives heureuses pour la réalisation du développement durable auquel nous aspirons, avec l'adoption, au cours du Sommet qui vient de s'achever, du nouveau Programme de Développement pour l'après-2015.

Il s'agit aussi pour nous de saisir la présente opportunité pour exprimer nos positions quant aux moyens avec lesquels nous pourrions répondre, avec plus d'efficacité, aux défis les plus urgents de notre monde en mutation, tels que la menace du terrorisme international, l'instabilité du système économique mondial, les crises alimentaires et énergétiques récurrentes, le chômage massif des jeunes, les pandémies, les effets néfastes des changements climatiques, la montée du niveau des mers, l'érosion côtière, l'acidification des océans et la disparition accélérée de la diversité biologique. A tous ces maux s'ajoute la corruption qui oppose de sérieux entraves, à la mise en œuvre efficace des programmes de développement et qui entraîne des répercussions dommageables sur les pays, les institutions et les individus.

Le Bénin se félicite des dispositions pertinentes du Plan d'Action d'Addis-Abeba, en ce qu'elles offrent de nouvelles possibilités de coopération dans la lutte contre l'évasion fiscale et les flux financiers illicites.

La lutte contre la corruption, à travers une entraide judiciaire coordonnée, permettra de juguler les effets néfastes sur la croissance économique et les investissements. Elle aidera aussi à priver les auteurs des crimes économiques et financiers, des possibilités de repli dans les sanctuaires que sont les paradis fiscaux.

C'est à ce titre que mon Gouvernement déploie d'intenses efforts pour éradiquer le phénomène de la corruption, d'abord par le truchement de la **promulgation de la Loi n°2011-20 du 12 octobre 2011** portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin et la création de l'Autorité Nationale de Lutte contre la

Corruption (ANLC), ensuite, à travers la mise en place d'un certain nombre de mécanismes dont la finalité est d'associer pleinement les partenaires aux développements à la gestion des projets qu'ils financent, et enfin par l'enclenchement de poursuites judiciaires contre toute personne mise en cause, quelle que soit sa position au sein des Institutions de la République.

Monsieur le Président,

La paix, la sécurité et la bonne gouvernance à l'échelle internationale resteront encore, pour longtemps, des axes centraux de l'action des Nations Unies comme les faits démontrent.

Il est important de réaffirmer le rôle prépondérant que doit jouer l'ONU dans la recherche de solutions justes et durables aux nombreux conflits intra-étatiques violents aux ramifications parfois internationales.

Le Bénin croit fermement en la capacité des Nations Unies à servir de cadre de concertation et de coopération, car aucun Etat aussi puissant soit-il, ne peut à lui seul venir à bout des défis auxquels la planète est confrontée dans le domaine sécuritaire.

Il n'y qu'à prendre pour preuve le Continent africain où la question sécuritaire demeure au cœur des préoccupations, à cause d'une multitude de défis transnationaux liés à l'intégrisme religieux, au terrorisme, au trafic d'êtres humains et de la drogue, à la piraterie maritime, etc.

Le Bénin, mon Pays, milite fortement en faveur de mesures politiques, économiques, juridiques et diplomatiques propres à prévenir et à éradiquer le fléau du terrorisme, car aussi condamnables que soient les pratiques terroristes, elles ne pourront être durablement éradiquées que si les terreaux fertiles qui leur servent de prétextes sont détruits.

Le Bénin ne manquera cependant pas à son devoir de solidarité lorsque les fondements de la vie et les valeurs universelles sont gravement menacés.

C'est pourquoi le Bénin entend prendre une part active à la mobilisation régionale, aux côtés du Nigeria, du Niger, du Cameroun et du Tchad pour mettre un terme aux actes de violence meurtrière que constituent les raptés de masse, les assassinats, les attaques suicides, les mariages forcés, etc.

En appui aux actions militaires que le Bénin soutient et auxquelles il contribue en hommes et en matériels, des efforts devront être redoublés en vue d'assécher les sources de financement et d'alimentation en ressources humaines des organisations terroristes et les entités qui leur sont affiliées.

Il est de notre devoir d'assurer la promotion d'une éducation basée sur la tolérance qui est le meilleur rempart contre le terrorisme et les extrémismes de tous bords.

C'est dans ce cadre que s'est tenu à Cotonou, au Bénin, du 26 au 28 mai 2015, avec le soutien des Nations Unies, un Symposium international sur l'éducation à la paix et au développement par le dialogue interreligieux et interculturel.

Le Symposium a abouti à l'adoption d'un Manifeste qui propose des voies à suivre pour favoriser une cohabitation pacifique entre les cultures, à travers l'aménagement d'espaces communs de convivialité et d'échanges, en vue de créer l'harmonie et le vouloir vivre ensemble des Peuples.

Je voudrais ici remercier tous les partenaires qui ont soutenu l'Initiative et insister sur la nécessité de la poursuite de leur appui au cours de la phase de la mise en œuvre du Manifeste.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,**

Le Bénin soutient toutes les initiatives de renforcement de la coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales africaines, qui visent à créer les conditions optimales pour l'émergence du Continent Africain.

A cet égard, le partenariat stratégique entre l'Afrique et les Nations Unies pour le maintien de la paix et de la stabilité des Etats du Continent revêt une importance cardinale comme le Président Boni YAYI, en a mesuré la portée alors qu'il était Président en exercice de l'Union Africaine en 2012.

A ce sujet, il urge d'approfondir l'institutionnalisation des relations entre le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine et le Conseil de Sécurité des Nations Unies, dans une optique de consolidation du Système de sécurité collective établi par la Charte des Nations Unies.

C'est vous dire combien le Bénin souhaite vivement que la réforme des Nations Unies aboutisse, afin d'accroître l'efficacité de l'Organisation, en particulier dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. Il est bien des questions voire des iniquités que le déséquilibre de fait du Conseil de sécurité, en ce 21ème siècle empêche de régler.

Permettez-moi de souligner, dans ce contexte, que notre organisation aurait pu saisir l'occasion de l'avènement de ses soixante-dix (70) ans pour réparer l'injustice historique faite à l'Afrique qui demeure, à ce jour, le seul Continent non représenté dans la catégorie des Membres permanents du Conseil de Sécurité.

Ainsi, en se refusant à prendre en compte les nombreuses mutations intervenues sur la scène internationale depuis 1945 et en se cramponnant à des privilèges surannés, les forces opposées à une représentation équitable des Etats Membres au sein du Conseil de Sécurité font courir à cet Organe un risque de sclérose.

Le Bénin en appelle, par conséquent, à un sursaut de la Communauté internationale pour une gestion plus inclusive et plus efficace des grands problèmes politiques contemporains, tels la question de la Palestine.

A cet effet, la création de l'Etat Palestinien membre de plein droit des Nations Unies et vivant en bonne entente avec Israël permettra, nous en sommes profondément convaincus, de créer la dynamique qui fera baisser les tensions et établir les conditions propices à la paix et au développement durables de cette Région du Moyen Orient qu'il conviendra de déclarer zone exempte d'arme nucléaire.

Le Bénin se félicite à cet égard, de l'Accord intervenu, le 14 juillet 2015 à Vienne, après plus de douze (12) ans de négociations, entre la République Islamique d'Iran et les P5+1 sur la question du nucléaire. *Il s'agit là d'un compromis historique, qui préserve le droit inaliénable de tous les Etats à l'usage pacifique de l'énergie nucléaire pour la satisfaction des besoins et de la quête aux mieux-être de leurs peuples.*

Et comment, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, ne pas saluer et rendre hommage, à cette étape-ci de mon propos, à la clairvoyance des Leaders de Cuba et des Etats-Unis d'Amérique qui, après tant d'années d'antagonisme, ont su faire table rase du passé pour convenir de bâtir désormais ensemble, un avenir plein d'espoir et d'espérance pour leurs deux peuples !

N'est-ce pas encore là une belle illustration de la réaffirmation des buts et principes de la Charte des Nations Unies, notamment ceux en rapport avec l'égalité souveraine des Etats et la résolution pacifique des différends ?

Monsieur le Président,

Le bonheur des Peuples dépend indiscutablement du respect des droits de l'homme, de la bonne gouvernance, de la transparence dans la gestion des deniers publics, de l'approfondissement continu de la démocratie et de l'exercice rationnel du pouvoir dans l'intérêt de tous.

Au cours de ces quinze dernières années, nous avons accompli des progrès considérables sur ces chantiers. La mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) a engendré une forte dynamique qui a focalisé nos énergies sur des cibles claires.

Le Monde pourrait, à juste titre, se féliciter d'avoir sorti de l'extrême pauvreté plus d'un milliard de personnes et d'avoir réalisé des progrès remarquables dans la lutte contre la faim et la discrimination à l'égard des filles.

Cependant, beaucoup reste encore à faire, car les progrès réalisés au plan mondial masquent les disparités de performances enregistrées dans la grande majorité des PMA, en raison de la persistance des contraintes auxquelles ils sont confrontés et des chocs exogènes liés à la crise financière internationale de 2008, la volatilité des cours des produits de base, les effets néfastes des changements climatiques.

La maladie à virus EBOLA, à laquelle font face plusieurs Pays d'Afrique de l'Ouest, depuis près de deux ans, est la preuve tangible de la fragilité des acquis.

Grâce cependant à la mobilisation internationale sous la houlette des Nations Unies, les Pays affectés se remettent peu à peu des effets dévastateurs de l'épidémie qui semble, à l'heure actuelle, sous contrôle. Je voudrais saluer la tenue, le 13 août 2015, de la séance du Conseil de Sécurité qui a permis de procéder à une évaluation complète de la situation et des défis qui restent à relever pour éradiquer le mal.

Monsieur le Président,

Il y a lieu de se féliciter des enseignements tirés de l'expérience de la mise en œuvre des OMD, et de l'éclairage qu'ils ont apporté à l'élaboration du Programme de développement pour l'après-2015.

Le Bénin adhère pleinement à la finalité de ce Programme qui est l'éradication de la pauvreté et la préservation de la biosphère, deux préoccupations majeures qui reflètent la vocation universelle recherchée.

Le nouveau programme est porteur de grands espoirs parce qu'il met en exergue, de façon singulière, le lien intrinsèque qui existe entre la paix et le développement durable, en soulignant le rôle central de l'État de droit, des institutions responsables et de l'accès à la justice, tout en donnant la priorité aux personnes vulnérables et marginalisées afin de ne « laisser personne de côté ».

Nous engageons la Communauté internationale à en assurer un suivi méticuleux pour réaliser des changements significatifs dans la vie quotidienne de nos Peuples et offrir des perspectives meilleures aux générations actuelles et futures.

Monsieur le Président,

Au cours de mes deux mandats, le Président Boni YAYI a fait réaliser d'énormes progrès dans des secteurs vitaux pour le développement:

- la réduction à 36% du taux de pauvreté monétaire ;
- la couverture en eau potable à hauteur de 82% au cours de l'année 2015 ;
- la réduction substantielle de la faim et des carences nutritionnelles ;
- la couverture de l'éducation avec un taux d'achèvement du primaire de 77,6% et l'indice parité filles/garçons de 0,97.

Il me plaît de souligner que malgré l'insuffisance de ressources et les difficultés qu'occasionne l'organisation régulière d'élections libres, transparentes et crédibles, le Gouvernement Béninois a réussi, au cours de cette année 2015, le grand pari des élections législatives, municipales, communales et locales qui ont conduit au renouvellement des Députés à l'Assemblée Nationale ainsi que des élus des conseils municipaux, communaux et locaux, conformément à la Constitution et aux aspirations légitimes du Peuple béninois.

La convocation du corps électoral pour la tenue à bonne date de la prochaine élection présidentielle, en février et mars 2016, est déjà une réalité tangible et le Président se réjouit à l'avance, après avoir servi la Nation béninoise pendant les dix dernières années, de pouvoir passer le relais à celui sur qui le Peuple portera son choix pour lui succéder dans cette noble et exaltante charge de la magistrature suprême.

Le vouloir vivre-ensemble, la solidarité et la fraternité tirent leur origine du génie créateur de notre Peuple et se transmettent de génération en génération. Grace à ces valeurs, le Peuple béninois arrive toujours à surmonter les difficultés et à réaliser le consensus pour aller de l'avant et figurer parmi les pays dont la pratique démocratique est citée en exemple sur le Continent africain.

Je vous remercie de votre aimable attention.